



ACADEMIE DE VERSAILLES

www.versailles.snes.edu

MARDI 4 OCTOBRE : CONTRE LA PRECARITE POUR LE REEMPLOI

Dans l'Education Nationale, cette rentrée 2005 est à nouveau marquée par la situation scandaleuse imposée à un grand nombre d'enseignants non titulaires. Qu'ils soient contractuels ou vacataires, c'est **par milliers qu'ils sont aujourd'hui réduits au chômage**, en particulier dans les académies de la région parisienne. En matière de « plan social », l'Etat n'a rien à envier aux grands groupes privés.

Pour beaucoup de nos collègues cette situation apparaît sans issue : l'Administration leur a clairement dit qu'il n'y aurait aucun recrutement dans certaines disciplines alors que, dans le même temps, des classes sont toujours aussi surchargées, y compris dans les Zones d'Education Prioritaire, et que le Ministre de l'Education nationale prend un décret sur le remplacement de courte durée permettant d'imposer des heures supplémentaires aux titulaires !!

Et l'emploi serait une priorité gouvernementale ??

Contrairement à ce qu'a récemment déclaré Laurence Parisot présidente du MEDEF, la précarité n'est pas « une loi de la condition humaine » !

C'est une autre politique qu'il faut imposer !

- **Pour une Ecole qui donne les moyens à tous les enfants de réussir**
- **Pour un Service public qui puisse assurer ses missions et contribuer à réduire les inégalités**

**REEMPLOI DE TOUS LES NON TITULAIRES
TITULARISATION POUR TOUS
RECRUTEMENTS A HAUTEUR DES BESOINS**

**Après le 4 octobre, continuons la mobilisation !
Nous ne devons pas céder !**

SNES

FICHE DE RENSEIGNEMENTS NON TITULAIRES

NOM :	Prénom :	
Date de naissance : /__/__/____/		
Adresse :		
Code postal : /__/__/__/_/	Commune :	
Téléphone : /__/__/__/_/	E-mail :	
Discipline :		
Affectation en 2004-2005 :		
Affectation 2005-2006 :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Dossier chômage déposé au rectorat le :		
MA depuis : /__/__/____/		
Contractuel depuis : /__/__/____/		
Vacataire depuis : /__/__/____/		

Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et groupes de travail et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers informatisés, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.1.78.

Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNES, 13bis rue Beccaria, Paris Cedex 12 ou à ma section académique.

Date :

Signature :